

COMMUNE DE LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

*Affiché en exécution de l'article L. 2121.25 du code général des collectivités territoriales*

**Présents** : MM. Adam, Taupin, Micat, Roulet, Verna, Mmes Prieur, Tartarin, Michener, Galisson, Joubert, de Saint-Seine

**Excusés** : MM. Vandenhecke, Mmes Beauvais,

**Secrétaire de séance** : Mme Joubert

**COMPTE DE GESTION 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion du budget dressé, pour l'exercice 2019, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **Approuve** le compte administratif 2019

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION</b>	Dépenses	548 281,86	358 322,47
	Recettes	700 511,11	419 828,80
	<b>Résultat</b>	<b>152 229,25</b>	<b>61 506,33</b>
<b>RESTES À RÉALISER</b>	Dépenses	-	197 801,10
	Recettes	-	46 089,22
	<b>Solde</b>	-	<b>- 151 711,88</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	<b>Excédent</b>	<b>152 229,25</b>	-
	<b>Déficit</b>	-	<b>- 90 205,55</b>

## AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

À titre obligatoire

Au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 90 205,55 €

Solde disponible

Affectation en excédent de fonctionnement reporté (002) : 62 023,70 €

## BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le budget 2020** s'équilibrant en recettes et dépenses à **608 501,70 €** pour la section de fonctionnement et à **387 029,69 €** pour la section d'investissement.

## AMORTISSEMENT DE MATERIEL

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le tableau d'amortissement présenté ci-dessous :

Immobilisations	N° inventaire	Compte	Montant à amortir	Durée	Montant annuel
Travaux éclairage public Rue Croix de Paradis	14_2019	2041582	2 382,17	15	158,81
Logiciel Segilog	6_2019	2051	2 484,00	1	2 484,00
Logiciel Segilog	7_2019	2051	114,00	1	114,00
Robots programmables école	4_2019	2188	466,56	5	93,31
Signalisation chicane	1_2019	2188	828,29	5	165,66
Ordinateurs portable école et tablettes	9_2019	2188	3 576,00	5	715,20
3 tables de pique-nique	13_2019	2188	499,70	10	49,97

## **Questions diverses**

### **Tracteur Massey- ferguson pour les services techniques**

Le nouveau tracteur a été livré la semaine dernière.

### **Travaux de clôture au local technique**

Les travaux de clôture et de pose du portail au local technique sont terminés.

### **Intervention de l'entreprise TREFOUS à l'école**

L'ent. TREFOUS a réalisé les travaux prévus à l'école (réparation des portes et pose de butées) pendant les vacances scolaires (dans les conditions prévues avec l'avocat et l'architecte).

### **Recours projet éolien**

Me Monamy, avocat, a transmis le 4 mars un recours gracieux auprès de la Préfète concernant les arrêtés de permis de construire autorisant l'implantation des éoliennes

Le maire,

Martine TARTARIN